LA NATATION SCOLAIRE
à
la piscine de Porcheville

CLASSES ELEMENTAIRES

TEXTES DE REFERENCE

Natation :

Circulaire n° 2011-090 du 7 juillet 2011

Programmes d'enseignement de l'école primaire :

BO spécial n° 11 du 26 novembre 2015 : programme d'enseignement de l'école élémentaire

Attestation Scolaire Savoir nager : BO n° 30 du 23 juillet 2015

Dispositif départemental concernant les intervenants extérieurs et les projets de co-intervention en EPS (Convention et Dispositions Départementales Natation).

ÉDUCATION NATIONALE	PARTENAIRES
Circonscriptions de Mantes la Ville, Aubergenville, Mantes 2 et Meulan	Mairie de Porcheville

« Apprendre à nager à tous les élèves est une priorité nationale, inscrite dans le socle commun de connaissances et de compétences.
Le savoir-nager correspond à une maîtrise du milieu aquatique. Il reconnaît la compétence à nager en sécurité, dans un établissement de bains ou un espace surveillé (piscine, parc aquatique, plan d'eau calme à pente douce). Il ne doit pas être confondu avec les activités de la natation fixées par les programmes d'enseignement.
Son acquisition est un objectif des classes de CM1, CM2 et sixième (qui constituent le cycle de consolidation à compter de la rentrée 2016). Le cas échéant, l'attestation scolaire « savoir-nager » pourra être délivrée ultérieurement.
Sa maîtrise permet d'accéder à toute activité aquatique ou nautique susceptible d'être programmée dans le cadre des enseignements obligatoires ou d'activités optionnelles en EPS, ou à l'extérieur de l'école. »

Date de la mise à jour : 30 juin 2017

SOMMAIRE

I ORGANISATION GÉNÉRALE

1/ Présentation de l'espace aquatique
2/ Préparation de l'année scolaire
3/ Période de l'année, fréquence, nombre et durée des séances

II ENCADREMENT, SURVEILLANCE ET SÉCURITÉ

1/ Surveillance
2/ Enseignement
3/ Cas particuliers
4/ Surface utile et fréquentation du bassin
5/ Sécurité

III RÉPARTITION DES TACHES AU SEIN DE L'ÉQUIPE D'ENCADREMENT

1/ Accueil à l'entrée du centre aquatique
2/ Arrivée sur le bassin
3/ Séance
4/ Fin de séance
5/ Organisation des déplacements ponctuels à l'intérieur de l'établissement

IV ORGANISATION DES SÉANCES

1/ Séance de construction des apprentissages
2/ Séance d'évaluation
3/ Changement d'élèves dans les groupes
4/ Feuille d'appel
5/ Dispenses et inaptitudes
6/ Remplacement d'un enseignant absent
7/ Non venue d'une classe
8/ Absence d'un maître nageur chargé d'enseignement
9/ Règlement intérieur à l'usage des scolaires

V PLAN D'ORGANISATION EN CAS D'ACCIDENT

VI LE PROJET PEDAGOGIQUE DES CLASSES ELEMENTAIRES ET PRIMAIRES

I ORGANISATION GÉNÉRALE

1/ Présentation de l'espace aquatique

Il est composé d'un bassin sportif de 25 mètres sur 10 m (4 lignes d'eau), la profondeur variant de 2 m (à l'endroit des plots) à 0,95 m, ayant une superficie de 250 m^2.

Il y a deux vestiaires : le côté à gauche par rapport à l'entrée, pour les garçons ; le côté à droite pour les filles.

2/ Préparation du module d'apprentissage

Une présentation de la mise en œuvre de l'activité est nécessaire. Donc, une **réunion au début de chaque période** (en septembre, en décembre et en mars) avec un ou plusieurs représentants des écoles concernées, un ou des représentants de la piscine et le conseiller pédagogique en EPS de la circonscription, permettra de présenter le projet pédagogique, de découvrir les installations et l'organisation générale des séances. Un questionnaire bilan sera remis aux enseignants en fin de période afin de recueillir les points positifs et les axes d'amélioration pour les années futures.

Conformément aux textes réglementaires, les maîtres nageurs sont soumis à un agrément annuel. La **fiche d'accompagnement à la procédure d'agrément** (cf. fiche 5) devra être complétée par les enseignants et le directeur de l'école des classes concernées **dès le début de l'année scolaire** (quelle que soit la période de fréquentation de la piscine) et retournée à l'IEN.

3/ Période de l'année, fréquence, nombre et durée des séances

Les classes qui fréquentent la piscine s'y rendent en général pour un module d'apprentissage de **11 séances** par année scolaire pour certaines classes élémentaires et maternelles et **22 séances** pour d'autres, à raison d'une séance de **40 minutes** par semaine.

L'année scolaire se découpe en trois périodes : de septembre à décembre, de décembre à mars et de mars à juin. La répartition des niveaux de classe selon les périodes est laissée à la responsabilité des équipes pédagogiques des écoles concernées. Toutefois**, il est conseillé de ne pas mettre deux classes du même niveau sur un même créneau.**

II ENCADREMENT, SURVEILLANCE ET SÉCURITÉ

1/ Surveillance

Elle est assurée, conformément aux instructions officielles, par un personnel exclusivement affecté à cette tâche. En l'occurrence, **le bassin est surveillé par un maître-nageur.**

2/ Enseignement

Conformément aux instructions officielles, l'encadrement des élèves est défini par classe sur la base suivante :
***- en élémentaire**, **l'enseignant et un adulte agréé**, professionnel qualifié ou intervenant bénévole :*
en l'occurrence un maître nageur possédant les diplômes requis par les textes.

***- en maternelle**, **l'enseignant et deux adultes agréés**, professionnels qualifiés ou intervenants bénévoles :* en l'occurrence un maître nageur possédant les diplômes requis par les textes et un adulte soumis à un agrément préalable, délivré par l'inspecteur d'académie-directeur des services départementaux de l'Éducation Nationale.
Toutefois, l'enseignant peut décider de faire agréer des adultes bénévoles supplémentaires qui pourront se relayer tout au long des séances pour aider à l'enseignement à raison d'un seul autre adulte par séance.

*Un encadrant supplémentaire est requis quand le groupe-classe comporte des **élèves issus de plusieurs classes** et que l'effectif est supérieur à 30 élèves.*

*Dans le cas d'une **classe** comprenant des **élèves de maternelle et d'élémentaire**, les normes d'encadrement de la maternelle s'appliquent. Néanmoins, quand la classe comporte moins de 20 élèves, l'encadrement peut être assuré par l'enseignant et un adulte agréé.*

3/ Cas particuliers

*« Les **accompagnateurs** assurant l'encadrement de la vie collective ne sont soumis à aucune exigence de qualification ou d'agrément, leur participation relève uniquement de l'autorisation du directeur d'école.*

*À l'école maternelle, dans le cadre de leur statut, les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (**ATSEM**) peuvent utilement participer à l'encadrement de la vie collective des séances de natation (transport, vestiaire, toilette et douche). Ils ne sont pas soumis à l'agrément préalable de l'inspecteur d'académie-directeur des services départementaux de l'Éducation nationale. Leur participation doit faire l'objet d'une autorisation préalable du maire. Cette autorisation peut inclure l'accompagnement des élèves dans l'eau.*

*Les auxiliaires de vie scolaire (**AVS**) accompagnent les élèves en situation de handicap à la piscine, y compris dans l'eau, quand c'est nécessaire, en référence au projet d'accueil individualisé ou au projet personnalisé de scolarisation. Ils ne sont pas non plus soumis à agrément. Leur rôle se limite à l'accompagnement du ou des élèves handicapés.*
Les différents personnels qui sont amenés à accompagner les élèves dans l'eau peuvent utilement suivre les sessions de formation destinées aux intervenants non qualifiés ».

En tout état de cause, la présence et le rôle sur le bord du bassin de toute personne autre que les adultes agréés doit être justifiée. Une présentation aux maîtres nageurs est vivement souhaitable.

4/ Surface utile et fréquentation du bassin

« Pendant toute la durée des apprentissages, l'occupation du bassin doit être appréciée à raison d'au moins 4 m^2 de plan d'eau par élève présent dans l'eau ».
En l'occurrence, le bassin ne peut accueillir que 62 élèves maximum.

5/ Sécurité

La sécurité est l'affaire de tous. Elle est active et permanente… Chaque membre de l'équipe d'encadrement participe activement à la sécurité tout au long de son action d'enseignement.
La sécurité ne tient pas uniquement aux conditions externes de surveillance. Si elles sont indispensables, celles-ci ne suffisent pas pour engager sous une forme active l'éducation à la sécurité. Aussi, les enseignants veilleront à mettre en place des procédures de travail propres à limiter les risques et à en faire prendre conscience aux élèves, notamment à travers :

- les modalités de travail, associant le plus souvent deux élèves afin que chacun porte attention à son partenaire;
- le balisage des espaces de travail de chaque groupe;
- les entrées et les sorties ordonnées du bassin;
- le déplacement sur les plages et dans les espaces de circulation.

Il appartient à l'enseignant, s'il est à même de constater que les conditions de sécurité ne sont manifestement plus réunies, de suspendre ou d'interrompre immédiatement l'activité.
De la même façon, les maîtres nageurs peuvent refuser l'accès au bassin à une classe ne présentant pas l'encadrement suffisant.

Le comptage régulier des élèves ainsi que les signes éventuels de fatigue feront l'objet d'une attention toute particulière de la part de l'adulte responsable du groupe.

III RÉPARTITION DES TACHES DANS L'ÉQUIPE D'ENCADREMENT

1/ Accueil à l'entrée de la piscine

A l'entrée de l'établissement, le personnel du centre, préposé à l'accueil, oriente la ou les classe(s) vers les vestiaires collectifs (1 vestiaire fille et 1 vestiaire garçon par classe). Chaque classe partage le vestiaire avec les classes précédentes et suivantes. C'est pourquoi, il est demandé de rassembler les élèves et leurs affaires du côté libre du vestiaire.

La surveillance des élèves dans les vestiaires et dans les douches relève de la responsabilité de l'enseignant de la classe.
Les élèves passent ensuite aux toilettes et sous la douche puis arrivent au niveau du pédiluve.

2/ Arrivée sur le bassin

Les groupes attendent dans les vestiaires ou dans les douches les coups de sifflet qui annoncent la fin de la séance du créneau d'avant, pour prendre leur douche. Puis, ils attendent que les élèves qui sont sortis de l'eau soient assis sur les bancs pour entrer sur le bassin. **Chaque enseignant,** responsable du groupe de son vestiaire, **compte les élèves avant d'entrer sur le bassin** et veille à ce que ceux-ci entrent groupés et dans le calme. Cette entrée sur le bassin relève de la responsabilité de l'enseignant.

En entrant, les élèves longent le bassin et se dirigent vers la plage la plus large de la piscine (celle où se trouve le matériel, à l'opposé des vestiaires).

A la première séance, deux groupes sont formés : les élèves qui vont pratiquer au petit bain et ceux qui vont pratiquer au grand bain. Dès la deuxième séance, les élèves vont s'asseoir sous l'affiche de couleur qui symbolise le groupe (violet, bleu, rose, jaune) qui leur a été attribué après la première séance.

3/ Séance

A l'heure de la séance, chaque adulte, enseignant ou maître nageur prend en charge son groupe et compte ses élèves.

Le maître nageur non chargé de l'enseignement assure la surveillance et la sécurité générale au bord des bassins.

Chaque adulte, enseignant ou maître nageur assure la pédagogie et la sécurité de son groupe. Chaque membre de l'encadrement signale les enfants montrant des signes de fatigue.

4/ Fin de séance

Trois coups de sifflet annoncent la fin de la séance. Les élèves doivent évacuer rapidement le bassin et ranger le matériel utilisé.

Chaque membre de l'encadrement s'assure que tous les enfants sortent des bassins.

Les élèves (filles d'un côté et garçons de l'autre) s'assoient sur les bancs blancs, à côté du pédiluve, où l'enseignant responsable effectue un **contrôle des effectifs avant le retour dans les vestiaires.**

5/ Déplacements ponctuels à l'intérieur de l'établissement

Les enfants qui, pour diverses raisons, sont autorisés par le responsable de leur groupe à se déplacer à l'intérieur de la piscine le font, accompagnés d'un adulte.

IV ORGANISATION DES SÉANCES

1/ Séances de construction des apprentissages

Conformément à l'article 5.1 de la convention signée entre le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale des Yvelines et le Maire de la commune de Porcheville, *il conviendra de former au minimum deux groupes par classe présente sur le bassin. Ceci permettra de ne pas alourdir l'effectif des élèves sous la responsabilité d'un même intervenant, de pouvoir prendre en compte les besoins spécifiques de chaque élève et de favoriser les progrès individuels par la mise en place d'une pédagogie différenciée.*

Quand deux classes sont accueillies, les élèves sont répartis en 4 groupes, et quand une classe occupe seule le bassin les élèves sont répartis en 2 groupes.

L'apprentissage est assuré par le(s) enseignant(s) et le(s) maître(s) nageur(s) chargés d'enseignement qui poursuivent l'objectif défini par le projet. Différents espaces sont aménagés et attribués à chaque groupe (cf. annexe 2 : organisation des bassins).

2/ Séance d'évaluation

Il n'est organisé qu'une seule séance d'évaluation en début de module d'apprentissage. La classe (ou les classes) fonctionne(nt) en deux groupe(s) : un groupe dans chaque espace du bassin (grand bain, petit bain), selon les capacités des élèves.

Dans chaque espace, un parcours est proposé composé de différentes actions motrices. L'évaluation s'effectue en co-animation : un enseignant + un maître-nageur par espace.
(cf. annexe 3: explications séance évaluation diagnostique)

En début de module d'apprentissage, cette séance permet d'assurer une bonne connaissance des besoins de chaque enfant et de constituer des groupes par niveau de compétences. Autant que possible, il est demandé de respecter un équilibre numérique entre les groupes.

Pour que ses élèves puissent être évalués, l'enseignant répartit leurs noms sur la fiche d'évaluation correspondante (grand bain ou petit bain - cf. annexe 4: fiche d'évaluation) **en ayant anticipé, en classe, avec les élèves et les livrets d'évaluation des années précédentes ce qui convient le mieux à leurs capacités selon leur vécu**. Il remettra cette fiche au maître nageur correspondant (celui du grand bain ou du petit bain).

Il s'agit de réduire le temps consacré aux évaluations diagnostiques en leur gardant leur cohérence, pour une prise en charge plus rapide des apprentissages.

Tout au long du module d'apprentissage, chaque adulte en charge d'un groupe procède à une **évaluation continue** qui lui permettra d'établir le bilan des acquisitions pour chacun des élèves. Ce bilan pourra être reporté sur le livret d'évaluation de l'élève pour communication à la famille. Ce livret est fourni, en annexe sous format numérique (cf. annexe 6), aux écoles pour que les enseignants puissent l'imprimer, le pré-remplir des noms et prénoms des élèves et le distribuer aux adultes responsables des groupes afin que chacun le renseigne. Il est recommandé d'utiliser le même livret d'une année sur l'autre pour marquer les progrès des élèves.

Pour qu'il soit facilement identifiable, il est conseillé de prévoir le nom de l'enfant sur le bonnet de bain.

En outre, les élèves des classes de cycle 3 concernées par un projet "activités nautiques" pourront passer le **test « anti panique**» obligatoire et nécessaire à la pratique de cette activité. Les enseignants concernés doivent prendre contact avec la piscine (piscine@mairie-porcheville.fr) un mois avant pour permettre l'organisation de ce test. A l'issue du test, le formulaire type exigé par l'Education Nationale sera rempli par les maîtres nageurs. Il pourra être délivré un brevet individuel au cas par cas en prenant contact avec la piscine.

En ce qui concerne l'Attestation Scolaire Savoir Nager, il sera proposé aux élèves de cycle 3, qui en ont les capacités, de la passer à la 10ème séance.

3/ Changement d'élèves dans les groupes

En cours de module d'apprentissage, le passage dans un autre groupe est possible pour certains enfants dont les compétences seraient devenues inadaptées dans leur groupe d'origine. Ce changement peut s'effectuer à tout moment si la progression de l'enfant l'y autorise et si les effectifs le permettent. Tout changement de groupe est noté sur la feuille d'appel correspondante.

4/ Feuille d'appel

A l'issue de la deuxième séance, une feuille d'appel par groupe sera fournie, complétée des noms des élèves, par les maîtres nageurs. Un bilan rapide par séance peut y être annoté au dos, cela facilitera le travail en cas d'absence de l'éducateur ou de l'enseignant à la prochaine séance ou pour l'organisation des séances.

5/ Dispenses et inaptitudes

Sauf cas exceptionnel, la classe entière est concernée par l'activité. Les parents doivent, le cas échéant, faire connaître les contre-indications justifiant d'une dispense ou d'une inaptitude en fournissant un certificat médical.
Les élèves dispensés de natation ne seront pas présents à la piscine. Ils seront accueillis dans les autres classes de l'école. Dans le cas particulier des petites écoles, un adulte accompagnateur pourra assurer la surveillance des élèves dispensés au bord du bassin. (cf. annexe 11 : dispositions départementales natation du 23/01/12). **En aucun cas l'enfant n'est dispensé d'école …**

6 / Remplacement d'un enseignant absent

En cas d'absence d'un enseignant, le directeur d'école s'assure que le maître chargé du remplacement est informé des diverses dispositions administratives et pédagogiques qui ont cours à la piscine.
A défaut, il est conseillé de mettre en œuvre un échange de service ou à défaut d'annuler la première séance. Le maître chargé du remplacement devra compléter son information pour être en mesure d'assurer les séances suivantes si nécessaire.

7/ Non-venue d'une classe

Le directeur d'école préviendra, dans les plus brefs délais, la piscine de la non-venue de la classe. Il n'y a pas de séance de rattrapage prévue. Les enseignants veilleront à prévoir les sorties scolaires en dehors des créneaux de natation.

8/ Absence d'un maître nageur chargé d'enseignement

Un maître nageur chargé d'enseignement absent peut être remplacé par un maître nageur supplémentaire agréé ou par un enseignant. Le responsable pédagogique du centre aquatique s'assure que le maître nageur chargé du remplacement est informé des diverses dispositions administratives et pédagogiques qui ont cours à la piscine.

En tout état de cause, il appartient à l'enseignant de veiller impérativement à ce que les normes d'encadrement soient toujours respectées. Dans le cas contraire la séance sera suspendue.

A titre exceptionnel, dans le strict respect du cadre réglementaire et dans la mesure où les conditions temporelles et de transport le permettent, il pourra être envisagé d'accueillir une seule classe pour la séance prévue.
Le directeur de la piscine préviendra dans les plus brefs délais les écoles concernées par les modifications dues à l'absence d'un maître nageur.

9/ Règlement intérieur à l'usage des scolaires

Aucun enfant n'entre dans l'eau avant que le responsable du groupe dont il fait partie soit en place et n'en ait donné la consigne.

Chaque groupe ayant utilisé du matériel le rassemble en lieu et place à la fin de la séance sur le bord du bassin.

La surveillance des élèves dans les vestiaires relève de la responsabilité de l'enseignant de chaque classe.

Les enfants doivent passer sous la douche avant et après chaque séance.

Seuls les maillots ou slips de bain sont autorisés. Le port du bonnet de bain est obligatoire pour tous. La piscine ne prête pas de bonnets de bain.

Les enfants doivent avoir retiré leurs bijoux pour les séances de natation.

La piscine n'est pas un milieu créateur de verrues, mais au même titre qu'un vestiaire collectif ou un dojo, elle peut être un milieu favorable au développement de celles-ci. L'apparition de verrues plantaires n'est pas un cas de dispense, mais les enfants atteints de cette affection devront néanmoins porter des chaussons spéciaux.

Les maladies de peaux, ainsi que les plaies récentes non cicatrisées entraînent une dispense momentanée.

Les adultes accompagnateurs sont accueillis soit sur les bancs de l'espace visiteur dans la limite de deux parents par classe soit dans le hall.
Pendant les séances, ils peuvent apporter leur aide, à la gestion des déplacements des élèves dans les sanitaires.
Comme le stipule le règlement intérieur de la piscine, ils ne peuvent en aucun cas prendre des photos ou vidéos sauf s'ils sont mandatés par la maîtresse à des fins pédagogiques.

V PLAN D'ORGANISATION EN CAS D'ACCIDENT

Il est demandé aux enseignants de venir à chaque séance avec la liste des numéros de téléphone des parents d'élèves.

Seuls les maîtres nageurs sont habilités à intervenir sur une personne blessée dans l'enceinte de la piscine. Ils déclenchent le processus d'intervention adapté et font appel au SAMU si nécessaire selon la mise en application du P.O.S.S (Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours).

En fonction du nombre de maîtres nageurs en action de secourisme sur un blessé, le bassin pourra être évacué. A ce moment là, l'enseignant regroupe ses élèves, les compte et les dirige vers les vestiaires où ils se rhabillent.

La déclaration d'accident sera établie conjointement et cosignée par l'adulte responsable du groupe d'enseignement et l'enseignant. La déclaration d'accident dans le cadre scolaire est à établir en 3 exemplaires : un à l'école, un à l'IEN, et un à la Mairie.

VI. LE PROJET PEDAGOGIQUE POUR LES CLASSES ELEMENTAIRES

1. LES OBJECTIFS DE L'ACTIVITE

A/ Objectifs

Ce sont ceux de l'Education Physique et Sportive à l'école, c'est-à-dire, pour tous les élèves de cycle 2 et cycle 3, *BOEN n°11 du 26 novembre 2015*:

- Développer sa motricité et apprendre à s'exprimer en utilisant son corps.
- S'approprier par la pratique physique et sportive, des méthodes et des outils.
- Partager des règles, assumer des rôles et des responsabilités
- Apprendre à entretenir sa santé par une activité physique régulière
- S'approprier une culture physique sportive et artistique

B/ Compétences générales

Au cours du **cycle 2,** les élèves s'engagent spontanément et avec plaisir dans l'activité physique. Ils développent leur motricité, ils construisent un langage corporel et apprennent à verbaliser les émotions ressenties et actions réalisées.

A l'issue du cycle 2, les élèves ont acquis des habiletés motrices essentielles à la suite de leur parcours en éducation physique et sportive.

Compétences générales	Domaine du socle
Développer sa motricité et construire un langage du corps • Prendre conscience des différentes ressources à mobiliser pour agir avec son corps. • Adapter sa motricité à des environnements variés. • S'exprimer par son corps et accepter de se montrer à autrui.	1
S'approprier seul ou à plusieurs, par la pratique, les méthodes et outils pour apprendre • Apprendre par essai-erreur en utilisant les effets de son action. • Apprendre à planifier son action avant de la réaliser.	2
Partager des règles, assumer des rôles et des responsabilités pour apprendre à vivre ensemble • Assumer les rôles spécifiques aux différentes APSA (joueur, coach, arbitre, juge, médiateur, organisateur...). • Élaborer, respecter et faire respecter règles et règlements. • Accepter et prendre en considération toutes les différences interindividuelles au sein d'un groupe.	3

Apprendre à entretenir sa santé par une activité physique régulière • Découvrir les principes d'une bonne hygiène de vie, à des fins de santé et de bien-être. • Ne pas se mettre en danger par un engagement physique dont l'intensité excède ses qualités physiques.	4
S'approprier une culture physique sportive et artistique • Découvrir la variété des activités et des spectacles sportifs. • Exprimer des intentions et des émotions par son corps dans un projet artistique individuel ou collectif.	5

Au cours du **cycle 3,** les élèves mobilisent leurs ressources pour transformer leur motricité dans des contextes diversifiés et plus contraignants. Ils identifient les effets immédiats de leurs actions, en insistant sur la nécessaire médiation du langage oral et écrit.

Grâce à un temps de pratique conséquent, les élèves éprouvent et développent des méthodes de travail propres à la discipline.

Compétences générales	Domaine du socle
Développer sa motricité et construire un langage du corps • Adapter sa motricité à des situations variées. • Acquérir des techniques spécifiques pour améliorer son efficacité. • Mobiliser différentes ressources (physiologique, biomécanique, psychologique, émotionnelle) pour agir de manière efficiente.	1
S'approprier seul ou à plusieurs par la pratique, les méthodes et outils pour apprendre • Apprendre par l'action, l'observation, l'analyse de son activité et de celle des autres. • Répéter un geste pour le stabiliser et le rendre plus efficace. • Utiliser des outils numériques pour observer, évaluer et modifier ses actions.	2
Partager des règles, assumer des rôles et des responsabilités • Assumer les rôles sociaux spécifiques aux différentes APSA et à la classe (joueur, coach, arbitre, juge, observateur, tuteur, médiateur, organisateur...). • Comprendre, respecter et faire respecter règles et règlements. • Assurer sa sécurité et celle d'autrui dans des situations variées. • S'engager dans les activités sportives et artistiques collectives.	3

Apprendre à entretenir sa santé par une activité physique régulière • Évaluer la quantité et la qualité de son activité physique quotidienne dans et hors l'école. • Connaitre et appliquer des principes d'une bonne hygiène de vie. • Adapter l'intensité de son engagement physique à ses possibilités pour ne pas se mettre en danger.	4
S'approprier une culture physique sportive et artistique • Savoir situer des performances à l'échelle de la performance humaine. • Comprendre et respecter l'environnement des pratiques physiques et sportives.	5

C/ Champ d'apprentissage complémentaire et compétence(s) spécifique(s)

CYCLE 2

En engageant sa classe dans un cycle de natation scolaire, l'enseignant vise à ce que chacun de ses élèves puisse **construire et développer une compétence spécifique** :

Adapter ses déplacements à des environnements variés

<u>Attendus de fin cycle 2 :</u> - Se déplacer dans l'eau sur une quinzaine de mètres sans appui et après un temps d'immersion. - Réaliser un parcours en adaptant ses déplacements à un environnement inhabituel. L'espace est aménagé et sécurisé. - Respecter les règles de sécurité qui s'appliquent.
<u>Compétences travaillées au cycle 2 :</u> - Transformer sa motricité spontanée pour maîtriser les actions motrices. - S'engager sans appréhension pour se déplacer dans différents environnements. - Lire le milieu et adapter ses déplacements à ses contraintes - Respecter les règles essentielles de sécurité - Reconnaître une situation à risque.

CYCLE 3

En engageant sa classe dans un cycle de natation scolaire, l'enseignant vise à ce que chacun de ses élèves puisse **construire et développer deux compétences spécifiques** :

- **Produire une performance optimale, mesurable à une échéance donnée**
- **Adapter ses déplacements à des environnements variés**

Produire une performance optimale, mesurable à une échéance donnée
Attendus de fin cycle 3 : - Réaliser des efforts et enchaîner plusieurs actions motrices dans différentes familles pour aller plus vite, plus longtemps. - Mesurer et quantifier les performances, les enregistrer, les comparer, les classer, les traduire en représentations graphiques.
Compétences travaillées au cycle 3 : - Appliquer des principes simples pour améliorer la performance dans des activités nautiques. - Rester horizontalement et sans appui en équilibre dans l'eau. - Pendant la pratique, prendre des repères extérieurs et des repères sur son corps pour contrôler son déplacement et son effort. - Respecter les règles des activités.

Adapter ses déplacements à des environnements variés
Attendus de fin cycle 3 : - Réaliser, seul ou à plusieurs, un parcours dans plusieurs environnements inhabituels, en milieu naturel aménagé ou artificiel. - Connaître et respecter les règles de sécurité qui s'appliquent à chaque environnement. - Identifier la personne responsable à alerter ou la procédure en cas de problème. - Valider l'attestation scolaire du savoir nager (ASSN), conformément à l'arrêté du 9 juillet 2015.
Compétences travaillées au cycle 3 : - Conduire un déplacement sans appréhension et en toute sécurité. - Appliquer des principes simples pour améliorer la performance dans des activités nautiques. - Tenir compte du milieu et de ses évolutions (eau) - Gérer son effort pour pouvoir revenir au point de départ. - Aider l'autre.

Ainsi, chaque élève par l'abord de connaissances nouvelles, par la capacité de les utiliser et par son attitude face à elles pourra acquérir un ensemble de valeurs, de savoirs et de pratiques constituant le socle commun.

2. ORGANISATION PEDAGOGIQUE DES MODULES D'APPRENTISSAGE

A/ Répartition des groupes

1er cas : 2 classes par créneau

- ➔ 2 enseignants + 2 maîtres-nageurs
- ➔ 4 groupes de besoins sont constitués en fonction d'habiletés motrices spécifiques, composés d'enfants les plus autonomes dans l'eau (violet et bleu) au moins autonomes dans l'eau (rose et jaune). Deux groupes de besoins peuvent être similaires.

2éme cas : 1 classe par créneau

- ➔ 1 enseignant + 1 maître-nageur
- ➔ 2 groupes de besoins sont constitués en fonction d'habiletés motrices spécifiques composés d'enfants les plus autonomes dans l'eau (bleu) au moins autonomes dans l'eau (jaune).

V - Groupe violet : élèves les plus autonomes dans l'eau
B - Groupe bleu
R - Groupe rose
J - Groupe jaune : élèves les moins autonomes dans l'eau

Pour ne pas alourdir l'effectif des élèves sous la responsabilité d'un même adulte (enseignant ou professionnel qualifié), le nombre d'élèves sera à peu près équivalent dans chaque groupe.

B/ Déroulement du module d'apprentissage

1 séance d'évaluation (en début de module) sous forme de différentes actions à réaliser soit dans l'espace petit bain soit dans l'espace grand bain.

9 séances de construction des apprentissages sous forme de situations pédagogiques en groupes de besoins, en fonction d'objectifs en lieu avec les composantes de l'activité : **entrée dans l'eau, immersion, respiration, équilibre, déplacement.**

1 séance d'évaluation (en séance n°10 pour les élèves de cycle 3) : test du savoir-nager.

Un parcours de réinvestissement est proposé aux groupes des élèves les moins à l'aise dans l'eau (jaune et rose) à la séance n°9 et aux groupes des élèves les plus à l'aise dans l'eau (bleu et violet) à la séance n°8. L'aménagement de ce parcours figure en annexe sous forme de photos (cf. annexe 5 : parcours de réinvestissement).

Une évaluation continue des élèves est à mettre œuvre par l'adulte qui encadre le groupe soit lors des séances d'apprentissage, soit lors des séances de réinvestissement afin de mesurer leurs progrès.

C/ Répartition des espaces et aménagement du bassin

Sur l'ensemble du bassin, des lignes d'eau sont installées afin de délimiter quatre espaces d'évaluation. Ils sont attribués aux groupes en fonction des capacités des élèves. La rotation des groupes sur ces espaces figure en annexe (cf. annexe 2: organisation des séances).

Toutefois, **l'échange des espaces** au cours d'une séance ou d'une séance sur l'autre peut se faire, **en concertation,** entre les adultes responsables des groupes.

3. CONDITIONS MATERIELLES

Le milieu aquatique doit être aménagé de façon à créer, particulièrement pour les plus jeunes, un environnement sécurisant et stimulant. On veillera à « matérialiser » la surface et la profondeur du bassin, à donner des repères visuels et tactiles afin de faciliter les rapports psychologiques et moteurs de l'élève avec l'eau.

Exemples : matériel allant sur l'eau, entre deux eaux, au fond de l'eau (lignes d'eau, cordes en surface et en profondeur, cerceaux et autres accessoires lestés, ballons, frites, perches), nécessitant l'existence de nombreux points d'ancrage.
Ce matériel pédagogique sera adapté et recherché pour notamment diversifier les situations pédagogiques afin d'améliorer l'efficacité des apprentissages (cf. annexe 1 : matériel à disposition).

De la même façon, **l'utilisation de lunettes de natation constitue un levier d'apprentissage important : l'enfant qui voit l'espace qui l'entoure, il ne subit pas l'agression de l'eau, les situations de recherche d'objets prennent tout leur sens.**

4. PROGRESSION DES APPRENTISSAGES

A/ Niveaux d'apprentissage

6 niveaux d'apprentissage sont définis ci-dessous.

A la suite de la première séance, chaque enseignant ou maître-nageur connaît le niveau des élèves qu'il a en charge et peut déterminer les compétences à acquérir pour chacun dans les différentes composantes de l'activité pour qu'il puisse accéder au niveau suivant.

Niveau 1

Pour les élèves qui connaissent peu l'espace aquatique, qui peuvent avoir ou ont eu peur de l'eau.

Ils descendent dans l'eau avec de l'aide, s'immergent jusqu'à la poitrine mais surtout pas la tête. Ils ne quittent pas les appuis de terrien, ils marchent dans l'eau, ils ne prennent appui que sur des supports fixes et évidemment, ils respirent hors de l'eau.
Pour ceux-là, l'objectif principal est de les amener à quitter les appuis terriens, mais aussi à prendre plaisir à aller dans l'eau, à les mettre en confiance.

Chaque tâche peut être effectuée indépendamment ou en enchaînement

Petite ou moyenne profondeur

ENTREE DANS L'EAU	IMMERSION	EQUILIBRE	DEPLACEMENT/ PROPULSION
Entrer dans l'eau en descendant par l'échelle	Immerger partiellement la tête	Se laisser flotter, avec l'aide de matériels ou appui stable	Se déplacer sur une quinzaine de mètres, le long du mur, en prenant appuis dessus

Niveau 2

Pour les élèves qui ont déjà une connaissance de l'espace aquatique et qui sont moins dans l'appréhension.

Ils descendent dans l'eau sans aide, sautent avec ou sans frite en petite profondeur. Ils immergent partiellement la tête mais en gardant des appuis au sol ou au bord en position statique. Pour cela, ils bloquent leur respiration en immersion. Ils sont capables de quitter momentanément les appuis plantaires et de se déplacer en prenant appui sur des supports fixes.

Pour ceux-là, l'objectif est de les amener à acquérir une bonne position de flottaison : rechercher l'équilibre en inclinaison et en allongement qui les feront se déplacer en mettant la tête sous l'eau et en faisant l'expérience de l'expiration aquatique (souffler par la bouche).

Chaque tâche peut être effectuée indépendamment ou en enchaînement

Petite ou moyenne profondeur

<table>
<tr><th colspan="2">ENTREE DANS L'EAU</th><th>IMMERSION</th><th>EQUILIBRE</th><th>DEPLACEMENT/ PROPULSION</th></tr>
<tr><td colspan="2">Entrer dans l'eau en sautant</td><td rowspan="2">Immerger totalement la tête, avec ou sans appuis</td><td rowspan="2">Sa laisser flotter sans bouger, avec l'aide de matériels ou appuis stable</td><td rowspan="2">Se déplacer sur une quinzaine de mètres, sans appuis au mur, avec une aide à la flottaison</td></tr>
<tr><td>Avec aide</td><td>Sans aide</td></tr>
</table>

Niveau 3

Pour les élèves qui n'ont plus peur de l'eau mais dont l'autonomie n'est pas assurée.

Ils sont capables de sauter en moyenne profondeur avec aide (frite, perche…). Ils immergent totalement la tête, avec éventuellement des appuis au sol ou au bord, avant et après l'immersion. Ils soufflent dans l'eau, ils expirent par la bouche. Ils se déplacent sur des supports mobiles.

Pour ceux-là, l'objectif est de les amener à devenir autonome dans leurs déplacements (sans aide à la flottaison) : enchaîner les actions sans reprise d'appuis, tout en alternant l'inspiration aérienne et l'expiration aquatique.

L'évaluation s'effectue en 2 parties, séparées par un temps de récupération. Pour la première partie, les actions devront être enchaînées sans reprise d'appui.

Moyenne profondeur

ENTREE DANS L'EAU	IMMERSION	EQUILIBRE	DEPLACEMENT/ PROPULSION
Entrer dans l'eau en sautant sans aide	Se déplacer sous l'eau pour passer sous objet flottant	Se laisser flotter un instant, sans aide à la flottaison	Se déplacer sur une quinzaine de mètres, sans aide à la flottaison et sans reprise d'appuis

Niveau 4

Pour les élèves qui sont déjà autonomes dans l'eau : enchaîner et combiner les actions pour aborder la nage.

Ils se déplacent sans aide à la flottaison et il s'agit de développer leur maîtrise du milieu aquatique : c'est-à-dire perfectionner leur autonomie par un changement de profondeur, d'orientation, de sens de trajet et une réelle vision aquatique.

Chaque tâche sera effectuée en enchaînement avec au moins une autre (ex : étoile ventrale et immersion)

Moyenne et grande profondeur

ENTREE DANS L'EAU	IMMERSION		EQUILIBRE		DEPLACEMENT/ PROPULSION	
Entrer dans l'eau sans aide, en roulant sur un tapis ou en glissant la tête la 1ère sur le toboggan	Aller chercher un objet au fond du bassin		Faire l'étoile de mer		Se déplacer 15m, sans aide à la flottaison et sans reprise d'appuis	
	Avec aide	Sans aide	Sur le ventre	Sur le dos	Sur le ventre	Sur le dos

Niveau 5

Pour les élèves qui sont déjà autonomes dans l'eau : enchaîner et combiner les actions pour améliorer la nage.

Ils sont capables d'entrer dans l'eau en orientant leur corps de différentes manières, éventuellement de rentrer dans l'eau avec la tête en avant. Ils se déplacent de manière autonome sur le ventre ou sur le dos mais sur de courtes distances et de manière peu efficace. Il s'agit d'améliorer l'efficacité de leurs déplacements dans l'eau en abordant les nages codifiées et le plongeon. L'enseignant cherche également à augmenter progressivement le temps d'immersion du visage et d'expiration aquatique chez ses élèves.

L'évaluation s'effectue en 2 parties, séparées par un temps de récupération. Pour la 1ère partie, les actions devront être enchaînées sans reprise d'appuis.

Grande profondeur

ENTREE DANS L'EAU		IMMERSION	EQUILIBRE	DEPLACEMENT/ PROPULSION
Entrer dans l'eau sans aide au bord du bassin		Effectuer un déplacement orienté en immersion	Rester immobile sur place 10 secondes	Se déplacer 30m, sans aide à la flottaison et sans reprise d'appuis
En sautant	En plongeant			

Niveau 6

Pour les élèves qui sont déjà autonomes dans l'eau : coordonner et synchroniser les actions pour perfectionner la nage

Les élèves maîtrisent différents éléments d'au moins une nage codifiée mais éprouvent encore des difficultés à maintenir constamment leur équilibre et à synchroniser leurs mouvements avec la respiration aquatique, pour se déplacer avec efficacité.

Parcours en capacités, composé de 5 tâches à réaliser en continuité, sans reprise d'appuis au bord du bassin.

Grande profondeur

ENTREE DANS L'EAU		IMMERSION	EQUILIBRE	DEPLACEMENT/ PROPULSION
A partir d'un plot		Aller chercher un objet au GB en effectuant un plongeon canard	Enchaîner une étoile de mer et un « sur place », sans reprise d'appuis entre les 2, pendant 5 secondes chacun	Se déplacer 30m : 15m sur le ventre et 15m sur le dos. Sans aide à la flottaison.
Sauter	Plonger			

Niveau 7

Pour les élèves qui sont déjà autonomes dans l'eau : compétence à nager en sécurité, dans un établissement de bains ou un espace surveillé.

Les connaissances et attitudes essentielles relatives aux règles d'hygiène et de sécurité propres aux établissements de bains et aux activités aquatiques évaluées au palier 3 sont acquises à l'école primaire (règles d'hygiène corporelle, contre-indications, règlement intérieur de l'établissement, connaissance et respect du rôle des adultes encadrants)

Grande profondeur

ENTREE DANS L'EAU	IMMERSION	EQUILIBRE	DEPLACEMENT/ PROPULSION
TEST DU SAVOIR NAGER (cf. annexe 9)			

Pour les élèves qui sont déjà autonomes dans l'eau : concrétiser ses acquis dans des pratiques différentes.

Aborder différentes pratiques aquatiques telles que la natation synchronisée, le water-polo, le sauvetage…

Créer une chorégraphie à plusieurs, coopérer et s'opposer dans une situation d'affrontement collectif, réaliser un enchaînement d'actions pour porter secours à une personne en difficultés…

ENTREE DANS L'EAU	IMMERSION	EQUILIBRE	DEPLACEMENT/ PROPULSION
Plonger dans une cible (tapis à trou)	Remonter (puis transporter un mannequin sur 6m)	Passer d'une flottaison ventrale à une flottaison dorsale (torpille)	Nager 10m avec un ballon et le lancer sur une cible.

B/ Indications pour l'évaluation de fin de cycle 3

L'évaluation du cycle 3 s'appuie sur la circulaire du savoir nager, publié dans le *BOEN n°30 du 23 juillet 2015*.

Le savoir nager est défini comme suit :

Parcours à réaliser en continuité, sans reprise d'appuis au bord du bassin et sans lunettes (cf. annexes 7 et 8) :

- à partir du bord de la piscine, entrer dans l'eau en chute arrière ;
- se déplacer sur une distance de 3,5 mètres en direction d'un obstacle ;
- franchir en immersion complète l'obstacle sur une distance de 1,5 mètre ;
- se déplacer sur le ventre sur une distance de 15 mètres ;
- au cours de ce déplacement, au signal sonore, réaliser un surplace vertical pendant 15 secondes puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 15 mètres ;
- faire demi-tour sans reprise d'appuis et passer d'une position ventrale à une position dorsale ;
- se déplacer sur le dos sur une distance de 15 mètres ;
- au cours de ce déplacement, au signal sonore réaliser un surplace en position horizontale dorsale pendant 15 secondes, puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 15 mètres ;
- se retourner sur le ventre pour franchir à nouveau l'obstacle en immersion complète ;
- se déplacer sur le ventre pour revenir au point de départ.

LES ANNEXES

(cf. documents joints)

- Le matériel disponible à la piscine avec photos et utilisation possible (annexe 1)
- L'organisation des bassins suivant les différentes séances (annexe 2)
- Les explications de la séance d'évaluation diagnostique (annexe 3)
- La fiche d'évaluation diagnostique et continue (annexe 4)
- Les parcours de réinvestissement sous forme de photos (annexe 5)
- Le livret de natation (annexe 6)
- Le schéma du savoir nager au cycle 3 (annexe 7)
- L'attestation du savoir nager (annexe 8)
- Fiche d'évaluation pour le savoir nager (annexe 9)
- Schéma d'organisation pour l'entrée et la sortie des classes (annexe 10)

- Fiche 2 : demande d'agréments intervenants bénévoles
- Fiche 5 : fiche d'accompagnement à la procédure de validation du projet de co-intervention en EPS (la seule à renseigner, à signer et à retourner à l'IEN avant le début des séances)
- Dispositions départementales natation (annexe 11)